CONSEIL DE QUARTIER RENNES

Réunion du mardi 10 juin 2025

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Emmanuel PIERRAT, Président, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e, Conseiller régional d'Ile de France, en date du mercredi 28 mai 2025, les membres du Conseil de Quartier Rennes se sont réunis sous la présidence de Monsieur Emmanuel PIERRAT, le mardi 10 juin 2025 à 18h30.

Etaient présents :

1er collège (Élus et Personnalités Qualifiées) :

Monsieur Emmanuel PIERRAT, Personnalité Qualifiée ;

Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6e.

Madame Christine de KERCHOVE, Personnalité Qualifiée.

2e collège (Associations) :

Madame Anne-Laure BICHOT (Mes Parents de l'école Madame).

3e collège (Habitants) :

Monsieur Patrice BECU, membre titulaire ;

Madame Marileine TOINET, membre titulaire ;

Monsieur Florent CAYER-BARRIOZ, membre titulaire ;

Monsieur Georges LABBE, membre titulaire ;

Monsieur Louis JOUVE, membre suppléant.

Étaient excusé(e)s :

1er collège :

Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire.

2e collège :

Monsieur Martin JULIENNE (La Maison MAGIS) ;

Monsieur Jean-Paul LAURAS (Partage 5, 6, 7) ;

Monsieur Xavier GUESPEREAU (AGF).

3e collège :

Madame Camille SEGOUIN, membre titulaire ;

Madame Diane D'OLEON, membre suppléant ;

Monsieur Gaspard RICHARD, membre suppléant.

Introduction :

Le Président accueille et remercie de leur présence les membres du Conseil.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 ;
2. Présentation du référent de la Police municipale pour le quartier Rennes ;
3. Retour sur la marche exploratoire « Accessibilité » ;
4. Point sur les groupes de travail ;
5. Projets d'investissement et de fonctionnement du Conseil ;
6. Information sur le Vide-greniers des Conseils de Quartier ;
7. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation du référent de la Police municipale pour le quartier Rennes

Abdel RAJOUNI se présente et rappelle que la Ville de Paris a mis en place la Police municipale au printemps 2021. Celle-ci est présente sur le terrain 7 jours sur 7 dans les rues et les jardins de Paris. Ses missions comprennent la lutte contre les incivilités, le maintien de la tranquillité publique, la régulation des déplacements ainsi que la protection des publics les plus vulnérables. Cette nouvelle police de proximité est organisée en 17 divisions territoriales (1 par arrondissement) qui doivent définir leurs missions locales et leurs secteurs d'intervention prioritaires sous l'égide des Maires d'arrondissement. Dans le 6e arrondissement, 3 secteurs (Rennes/Odéon, Notre-Dame des Champs/Saint-Placide et Monnaie/Saint-Germain des Prés) ont été délimités, chacun étant supervisé par 2 référents. Actuellement, une cinquantaine d'agents interviennent dans le 6e répartis en groupes d'ilotage de 6 et 10 agents. Il précise que leur présence couvre le terrain de 7h du matin à minuit.
Les référents de secteur occupent une fonction clé en étant en contact direct avec les riverains et en recueillant leurs doléances. Il insiste sur l'importance pour les habitants de leur signaler tout problème lié à la sécurité ou à la salubrité publique. Pour cela, une adresse mail dédiée permet aux habitants d'alerter directement la police municipale, elle sera communiquée par la Coordinatrice Il ajoute que l'application « Dans ma rue » offre une autre solution pour signaler ces incidents. Il précise qu'ils sont fréquemment sollicités notamment en raison de nuisances sonores provenant de terrasses de certains commerçants qui ne respectent pas la réglementation.

Anne-Laure BICHOT et Patrice BECU souhaitent connaître la manière dont leurs missions s'articulent et la répartition de leurs responsabilités par rapport à la Police nationale. Abdel RAJOUNI explique que la Police municipale a le pouvoir de verbaliser dans le cadre de ses missions. Elle peut sanctionner des infractions liées notamment à la sécurité routière comme le stationnement ou le non-respect du code de la route, à la propreté, à l'hygiène ou encore à la réglementation locale.

Cependant, ses compétences sont limitées par rapport à celles de la Police Nationale en particulier en matière de criminalité ou de maintien de l'ordre lors de situations complexes.
Marileine TOINET demande s'ils reçoivent du public ? Abdel RAJOUNI répond négativement et précise qu'ils sont basés au 1er étage de la Mairie du 6e.

Georges LABBE alerte sur le niveau sonore élevé de certaines sirènes de véhicules prioritaires. Abdel RAJOUNI indique que la procédure les oblige à se signaler.

Anne-Marie BICHOT mentionne son signalement auprès de la Police municipale de la présence de points de deal dans le secteur de la rue de Sèvres. Abdel RAJOUNI confirme qu'ils sont informés de cette situation et que pour chaque signalement, ils collaborent avec la Police nationale qui peut faire intervenir la BAC.
Anne-Marie BICHOT informe par ailleurs de la présence, au numéro 2 de la rue Guynemer, d'une femme sans domicile fixe fréquemment en état d'ébriété et pouvant faire preuve d'agressivité et de violence. Elle précise qu'au-delà des problèmes de salubrité publique, il y a une atteinte à la pudeur puisque cette femme se déshabille pour satisfaire ses besoins, ce qui est particulièrement gênant pour les enfants présents. Abdel RAJOUNI explique que la Police municipale est également au courant de la situation et qu'elle tente régulièrement de faire intervenir les pompiers pour la prendre en charge. Il précise qu'elle a été conduite au Commissariat et qu'elle a déjà été internée. Une surveillance particulière est donc assurée. Patrice BECU demande si la prise en charge est possible pour les personnes qui n'ont pas commis de délit. Abdel RAJOUNI répond négativement. Il indique en outre que la Police municipale patrouille lors des marchés alimentaires pour faire partir les vendeurs à la sauvette.

Christine de KERCHOVE indique qu'elle a alerté la Police municipale sur un problème fréquent de mégots devant une brasserie. Abdel RAJOUNI précise qu'ils ne peuvent verbaliser qu'en cas de flagrant délit mais que leur mission inclut également des actions de prévention. Il explique qu'ils ont récemment accompagné des élèves du lycée Montaigne dans une opération de ramassage des mégots dans l'espace public tout en menant des actions de sensibilisation auprès des commerçants.

Louis JOUVE rappelle que la réglementation impose aux exploitants de commerces de vente à emporter de procéder à un nettoyage à une distance de 200 mètres de leur établissement.

Abdel RAJOUNI conclut en soulignant que la situation dans le 6e arrondissement se déroule très bien par rapport à d'autres secteurs et précise que leur rôle de prévention est essentiel.
Le Président et l'ensemble des Conseillers remercient chaleureusement les agents de la Police municipale du 6e pour leur engagement et leur efficacité.

3/ Retour sur la marche exploratoire « Accessibilité »

Le Président rappelle que la marche exploratoire « Accessibilité » a eu lieu le jeudi 13 mai à 12h30 en présence de Jean-François VINCENT, Directeur Adjoint des services en charge de l'espace public. Cette marche a permis de confirmer la mise en accessibilité de la Mairie du 6e, du Centre Malraux et du Centre médical « Arthur Vernes ». Une attention particulière a été apportée sur l'accessibilité des rues notamment autour des terrasses ainsi qu'à l'identification de nids de poule, de dalles soulevées ou de plaques d'égout dangereuses.

Louis JOUVE qui a signalé à plusieurs reprises la présence d'une épave de vélo accrochée aux grilles de la sortie du métro Saint-Sulpice sans obtenir de réponse, annonce qu'un nouveau dispositif a été mis en place par les services de la Ville. Ce système consiste à apposer un autocollant indiquant que le propriétaire dispose d'un délai d'un mois pour retirer son vélo, sous peine de sa confiscation par les services compétents. Il remercie les intervenants pour l'organisation de cette marche très intéressante.

Patrice BECU rappelle les trois règlements pouvant intéresser le Conseil : le règlement des terrasses et étalages, le règlement local de publicité ainsi que le règlement de l'éclairage nocturne.

Anne-Laure BICHOT estime que le trajet pour rejoindre la gare Montparnasse depuis la rue de Rennes présente des risques. Le Président signale que cette zone va faire l'objet d'un réaménagement qui prendra en compte cette problématique.

Le Président annonce que lors de la marche un emplacement a été envisagé pour l'installation d'un banc, il s'agit de l'allée Jacques DERRIDA. Il soumet l'idée aux Conseillers qui l'approuve. Il ajoute que la Mairie du 6e prévoit d'en installer plusieurs dans la rue de Rennes conformément à la demande du Conseil.

4/ Point sur les groupes de travail

Florent CAYER-BARRIOZ fait part des propositions validées lors de la réunion du groupe de travail dont l'objectif est d'organiser des opérations de sensibilisation des habitants au tri des bio-déchets. Pour cela, un flyer a été élaboré en collaboration avec une graphiste. Ce dernier comporte d'un côté une carte du quartier Rennes indiquant l'emplacement des PAV ou des trilibs' et au verso un texte rappelant quelle poubelle utiliser pour les différents déchets ménagers. Par ailleurs, il propose d'investir dans l'achat de 200 bio-seaux à distribuer lors d'événements. Il soumet aux membres deux devis : le premier d'un montant de 320 euros pour la conception et l'impression du flyer et le second de 2 000 euros pour l'achat de bio-seaux.
Les Conseillers approuvent ces dépenses. Le Président remercie chaleureusement les membres du groupe de travail pour leur implication.

Louis JOUVE rappelle que dans le cadre de son groupe de travail sur la commercialité de la rue de Rennes, un questionnaire a été élaboré à l'attention des commerçants mais également des habitants. Il signale en outre que désormais les citoyens peuvent obtenir les coordonnées des propiétaires de fonds de commerce. De plus, une loi à venir prévoit de taxer les locaux commerciaux vides. Il incite enfin les Conseillers à rejoindre le groupe de travail soulignant que de nombreuses tâches restent à accomplir.

5/ Projets d'investissement et de fonctionnement du Conseil

Le Président indique que ce point a été traité en point 4 de l'ordre du jour.

6/ Information sur le Vide-greniers des Conseils de Quartier

La Coordinatrice rappelle que le Vide-greniers des Conseils de Quartier se tiendra le dimanche 14 septembre et que les inscriptions sont ouvertes du 2 au 30 juin.

7/ Questions diverses

Anne-Laure BICHOT annonce que la fresque sur le thème de la mer a été réalisée à l'école Madame grâce au financement du Conseil. Elle propose d'organiser un petit vernissage et d'inviter l'ensemble des Conseillers pour les remercier le jeudi 3 juillet à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuel PIERRAT lève la séance à 20h.

Emmanuel PIERRAT

Président du Conseil de Quartier